

Introduction

J. CHAUSSADE & J. GUILLAUME

Géographes, Géolittomer, LETG UMR 6554 CNRS, Université de Nantes

L'exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral est un souci qui résulte d'un constat : depuis quelques années, la production des pêches maritimes mondiales piétine autour de 80 à 90 millions de tonnes, après avoir beaucoup progressé pendant le dernier siècle (4 millions de tonnes au début du ^{xx}e siècle, 15 millions de tonnes en 1950, 70 millions de tonnes en 1970). Le caractère aléatoire des résultats de l'effort de pêche, qui fait à la fois la noblesse et l'incertitude du métier, cède la place à une sourde inquiétude : les ressources marines sont en fait limitées et l'Homme est allé jusqu'aux limites de leur exploitabilité.

L'Homme qui a longtemps mobilisé de très nombreux progrès techniques pour améliorer l'efficacité de ses prises et étendre ses zones de pêche, se trouve ainsi confronté aux bornes de la Nature, alors même que de très nombreux enjeux s'imposent à lui : il est en effet indéniable que les ressources de la mer qui fournissent environ 15 % de la consommation des protéines animales dans le monde, seront à court terme appelées à maintenir, voire à augmenter leur part dans l'alimentation humaine, les possibilités de croissance des productions agricoles ne progressant pas au même rythme que la population à la surface de la Terre. Les besoins en protéines animales ne pourront que s'amplifier à l'avenir, compte tenu de la progression espérée du pouvoir d'achat d'une tranche de plus en plus significative de la population mondiale et surtout de l'accroissement démographique qui, quelles que soient les circonstances, fera sentir ses effets jusqu'à la fin du ^{xxi}e siècle. Les défis alimentaires sont donc majeurs, surtout si l'on songe que dans les deux pays les plus peuplés de la planète, la Chine et l'Inde, les possibilités d'amélioration et d'irrigation de nouvelles terres sont faibles, tout comme celles de pouvoir compter sur un relèvement significatif des rendements agricoles. Parallèlement, le partage des disponibilités alimentaires d'origine marine n'est guère régulé par le principe d'équité et les inégalités de répartition des potentiels naturels sont largement déformées par les règles du marché, les disponibilités allant toujours aux plus nantis, comme on le devine aisément.

Voilà qui devrait nous engager dans une réflexion globale qui, pour l'heure, ne semble guère inspirer beaucoup d'acteurs, même si, du côté des eaux européennes, on se targue de militer pour une véritable pêche responsable. La Politique Commune de la Pêche (PCP), dont la majeure partie des principes a été instituée en 1983, tire ses meilleurs arguments du concept de pêche responsable, devenu concept de référence de la communauté internationale depuis la Conférence Internationale de Cancun en 1992. Tout naturellement, la première partie de cet ouvrage tente donc de rapprocher *Pêcheries européennes et Politique commune de la pêche*, au moment où cette dernière connaît une réforme délicate depuis décembre 2002. Au compte rendu qu'en font les auteurs, on sent bien les difficultés de l'entreprise. Pour faire réellement l'unanimité, l'argument communautaire ne suffit pas : il doit s'accompagner d'une vision réellement globale, la politique des ressources s'appuyant sur une politique des pêches et des pêcheurs, et plus largement sur un véritable encadrement des marchés.

Faute d'être raisonnable envers la ressource, équitable envers les producteurs et justifiable à l'égard des marchés, toute politique risque d'être critiquée pour sa partialité. La récurrence du discours acerbe des pêcheurs européens à l'égard de la conservation des ressources vivantes, qui va jusqu'à la contestation des évaluations scientifiques qui lui servent d'argument, est en fait attisée par les suréquipements auxquels les producteurs se sont prêtés, dans l'espoir d'une augmentation de leurs gains, alors même que se dégradait la rémunération unitaire de leur travail et que s'accroissait la pénibilité de leur métier, par l'allongement des marées et l'augmentation du nombre des sorties en mer. Ainsi se trouve insidieusement relancée la question de la surexploitation des ressources. C'est le sens de la deuxième partie de l'ouvrage, *La surexploitation : une question mise en examen*.

À l'échelle mondiale, le jugement paraît imparable. Sur les 200 espèces les plus exploitées, la FAO estime que près de la moitié seraient pleinement exploitées, près du cinquième seraient d'ores et déjà surexploitées et 10 % seraient très fortement surexploitées. Une analyse chronologique tend à prouver que la part des pêcheries « sénescentes » augmente avec le temps, alors que les pêcheries « latentes » disparaissent progressivement. Certes, il existe encore ici ou là, d'importants gisements de ressources vivantes, mal ou peu exploités, le long de la Corne d'Afrique, dans le golfe de Guinée, dans les eaux brésiliennes ou sur les plateaux continentaux de l'Asie du Sud-Est. On ne doit surtout pas oublier les possibilités, réellement immenses, bien qu'encore mal définies, des mers australes, avec notamment l'exploitation du *krill*. Certains pensent qu'il serait possible d'élever la capture de ce petit crustacé jusqu'à des volumes annuels de plusieurs millions de tonnes. Mais, en dehors du fait que ces nouvelles pêcheries posent la question des types de pêche, et donc de l'origine des acteurs qui y ont accès, l'humanité doit se rendre à l'évidence que la nature océanique n'est plus à même de supporter une révolution halieutique du même ordre que celle qu'elle a connue au cours du dernier siècle. Voilà qui devrait nous rendre plus vigilants à l'égard de certaines pratiques confinant au gaspillage. Nous pensons en particulier aux rejets en mer, ou captures accessoires non commercialisées, que certains auteurs évaluent au quart de la production mondiale actuelle. Nous pensons également aux pêches minotières, dont un article du présent volume dresse un bilan mondial, sous le terme de « pêches à finalité industrielle ». Considérer que les farines et huiles tirées du traitement de petits poissons gras pélagiques (clupéidés) peuvent servir massivement d'additifs à l'alimentation animale (au point de justifier jusqu'à 30 % des prises des pêcheries mondiales) est une hérésie écologique, lorsqu'elle prend une tournure réellement systématique. Car le fait de pêcher des protéines animales pour élever d'autres animaux, lesquels sont destinés à fournir d'autres protéines animales à des fins de consommation humaine ne fait que rallonger la chaîne alimentaire, sans gain nutritionnel pour l'Homme, tout en déséquilibrant les écosystèmes océaniques, aux dépens notamment des espèces carnivores supérieures. D'ailleurs, le recours à ces espèces supérieures mérite d'être revu, surtout lorsqu'il s'accompagne de pratiques sans fondements nutritionnels réels. Nous pensons en particulier à l'exploitation ciblée des requins appelée *fining* (du terme anglais *fin*, aileron), dont le succès, notamment sur les côtes du golfe de Guinée, bouleverse bien des données, non seulement en terme d'équilibre de l'espèce, mais aussi de régulation des territoires de pêche et de reconnaissance inter-générationnelle des savoirs halieutiques.

Au total, pour répondre à nos inquiétudes, le principal motif d'espoir reste l'aquaculture. C'est l'objet de la troisième partie de l'ouvrage, *Les nouvelles formes d'aquaculture*

et leurs territoires. Nous assistons aujourd'hui à de multiples progrès technologiques qui allongent le contrôle du processus biologique et élargissent le nombre d'espèces susceptibles d'être élevées par l'aquaculture. Tout donne à penser que vers 2010-2015, la production aquacole sera équivalente au volume débarqué par l'ensemble des pêches tous milieux confondus (contre un peu plus de la moitié aujourd'hui, en tenant compte des productions en eau douce et salée). En trente ans, les productions aquacoles mondiales sont passées de 5 à 45,7 millions de tonnes (1970-2000). C'est un point d'autant plus intéressant à noter que nombre de pays en développement, avec leurs zones récifales ou leurs secteurs à mangroves, sont bien placés pour faire fructifier près des côtes ce que la nature leur a, dans une certaine mesure, refusé plus au large.

Ainsi voit-on fructifier aujourd'hui les cultures d'algues macrophytes à des fins alimentaires et non plus simplement pour la fabrication des colloïdes. Jusqu'à présent limitée à quelques pays d'Extrême-Orient, aux premiers rangs desquels s'impose la Chine, l'algoculture est appelée à se développer, en raison de la qualité nutritive des algues, à leur richesse en protéines, oligoéléments et vitamines, à leur teneur élevée en fibres assimilables, à leur grande variété gustative, à leur grande souplesse et facilité d'exploitation. Relevons également que la pisciculture en eau douce devrait prendre une ampleur considérable dans les années à venir. Là aussi, c'est en Chine que le système d'intégration agro-aquacole a été le plus poussé et perfectionné. Les produits de décomposition de l'agriculture sont minutieusement récupérés, recyclés et utilisés comme ferments organiques pour les milliers de bassins qui sont dispersés dans les campagnes. Dans ce pays où la charge humaine atteint des sommets, pas le moindre espace ne doit être perdu. Sur les berges, le paysan fait pousser des légumes, de la canne à sucre ou même des mûriers dont les déchets viennent utilement compléter l'alimentation des poissons herbivores. En retour, ces berges sont fertilisées par les vases et les matières de décomposition récupérées sur les fonds des bassins lors de leur mise à sec périodique. Plusieurs expériences de ce type sont en cours en Afrique avec des résultats qu'on espère prometteurs. L'Afrique subsaharienne est en effet déficitaire en matière de production-consommation de protéines halieutiques, alors même que l'apport du poisson dans la consommation des produits carnés est solidement ancré dans les habitudes. Au cours des dernières décennies, la production aquacole de l'Afrique subsaharienne a progressé très sensiblement, mais avec des tonnages encore modestes en valeur absolue. On devine aisément que les enjeux socio-environnementaux sont énormes pour les campagnes africaines.

Parallèlement, les formes traditionnelles d'aquaculture semi-extensive que l'on rencontre dans les pays européens (conchyliculture) ont montré qu'elles pouvaient s'adapter aux contraintes économiques sans pour autant être de graves éléments perturbateurs de l'environnement. Compte tenu des nombreux avantages qu'elles présentent (captage aisé et peu onéreux du naissain, absence d'intervention dans l'alimentation des espèces cultivées, sédentarité des animaux cultivés permettant un aménagement léger et rationnel des sites, rendements élevés des eaux côtières), on peut espérer que l'homme sera assez sage pour les privilégier, mieux pour les utiliser comme clé de voûte d'un dispositif de gestion raisonnée des zones côtières.

Cependant, l'aquaculture ne sème pas qu'en terres de bonnes espérances. La nouvelle aquaculture intensive, que F. Doumenge a baptisée en son temps de révolution aquacole (1986), par analogie sans doute à la « révolution néolithique » qui permit de passer

de la cueillette ou de la chasse à l'agriculture et à l'élevage, signifie une maîtrise complète des cycles biologiques d'espèces de plus en plus nombreuses, en commençant, pour des raisons de rentabilité, par les espèces les plus nobles, à haute valeur marchande : crevettes, poissons carnassiers de grande qualité gustative. Elle signifie donc, dans sa forme la plus aboutie, un élevage en milieu totalement contrôlé et fermé, à partir de jeunes issus d'écloseries-nourriceries, la fourniture de ces juvéniles devenant un enjeu économique qui n'est pas sans rappeler le contrôle sur la fourniture des semences de l'agriculture terrestre. Beaucoup de milieux littoraux n'encaissent pas sans dommages l'arrivée de ces nouveaux fermiers de la mer. Les systèmes intensifs entraînent en effet des rejets importants en nutriments (azote et phosphore), des pollutions diverses, des dégradations rapides des biocénoses initiales, en secteurs de mangroves en particulier. L'essentiel des productions, dès lors qu'il s'agit d'espèces nobles, est dirigé vers les consommateurs des pays industrialisés. Ils y trouvent l'occasion d'élargir la panoplie de leurs disponibilités alimentaires à peu de frais, alors même que sont durement concurrencées les pêcheries traditionnelles de ces mêmes espèces, auxquelles se substituent rapidement les systèmes intensifs. Là encore, la boîte de Pandore mériterait d'être refermée au plus vite, si les seuls motifs de son ouverture restaient le profit immédiat, sans égard pour le développement raisonné des territoires littoraux.

On comprend alors pourquoi la dernière partie de cet ouvrage nous parle de *Gestion intégrée et de dynamiques territoriales*. Elle pose la question de la nature des comportements à privilégier en matière de pêche et d'aquaculture, de la manière avec laquelle les intégrer dans un projet de développement aux côtés des autres activités maritimes et littorales, de l'échelle territoriale dans laquelle concevoir ce dernier et le mettre en pratique. Par l'abondance des exemples cités, on sent bien que la pêche et l'aquaculture restent les pierres d'angle du développement de nombreux territoires littoraux. D'une part, parce que, pour assurer leur durabilité, ces activités doivent s'imposer des comportements responsables à l'égard de leur prélèvement sur les ressources marines, en produisant mieux qu'elles ne le font aujourd'hui et, d'autre part, parce qu'elles sont les signes incontestables, par leur existence même, d'un équilibre environnemental et social des territoires qu'elles exploitent.

Au total, nous sortons d'une double période : celle dans laquelle l'aquaculture n'assurerait encore qu'une part limitée des protéines d'origine aquatique, celle qui, corrélativement, a vécu un véritable « rush » sur les ressources marines que les pays riches ont eu tendance à monopoliser, soit directement (en lançant de grandes flottilles à l'assaut des moindres secteurs de l'hydrosphère), soit indirectement en les achetant à bon prix sur le marché mondial ou en établissant des accords bilatéraux avec les pays riverains de façon à satisfaire leur appétit de consommation. De ce point de vue, le nouveau Droit International de la Mer, issu de la convention de Montego Bay de 1982, a joué un rôle ambigu, en préservant les intérêts des uns, tout en donnant l'impression de satisfaire ceux des autres. Pour être vivable, le monde futur doit nous faire oublier ce temps de l'accaparement pour entrer dans celui du partage des ressources : il suppose une pêche plus raisonnable et plus diversifiée et une aquaculture renforcée, recentrée sur des espèces herbivores, et bien reliée aux moyens de production et aux besoins de consommation des territoires d'accueil.